

Paris, le mercredi 3 avril 2024



Cher Collègue,

Vous m'avez confié le soin de vous représenter devant la Chambre des Territoires, voilà près de trois ans, en me désignant Sénateur de l'Aude.

Aujourd'hui, je suis heureux de vous faire savoir que le département de l'Aude vient, une nouvelle fois, d'inscrire sa trace dans le marbre de la loi.

Après le vote unanime, le 15 juin 2023, de l'ensemble des 343 Sénateurs, en faveur de la première proposition de loi que j'ai déposée, « visant à renforcer la protection des mineurs et l'honorabilité dans le sport », l'Assemblée Nationale a, en effet, adopté, à son tour, à l'unanimité également, le 29 février 2024, ce texte, qui complète le code du sport.

Devenu Vice-Président du XV parlementaire, j'ai souhaité agir, à l'approche de la Coupe du Monde de Rugby et des Jeux Olympiques de Paris 2024, pour **sanctuariser le milieu du sport afin que chaque parent puisse confier son enfant, sans crainte, à un club sportif.**

La pratique d'un sport, fondamentale pour l'épanouissement physique et moral, doit demeurer un vecteur d'égalité et un lieu d'apprentissage, celui du goût de l'effort, du challenge, de la sociabilité, de l'amitié comme de l'implication dans un collectif. **Pourtant, près d'un sportif sur sept déclare avoir fait l'objet d'atteinte à son intégrité.** Et ces abus surviennent dans le monde du sport car l'organisation de la pratique sportive peut fournir un terrain favorable à l'apparition de ces violences.

Et, grâce au courage d'athlètes et au **témoignage poignant de la grande Championne de patinage artistique Sarah Abitbol**, qui a fait date, le mouvement de libération de la parole a désormais gagné le champ du sport **pour que « la honte et la peur changent de camp ».**

Ensemble, avec Sarah Abitbol et son association « *la voix de Sarah* », avons-nous, dès lors, souhaité intervenir, en amont, pour couper l'herbe sous le pied des prédateurs, en s'assurant qu'aucun enfant ne soit exposé, dans les clubs sportifs, à des risques de violence qu'on aurait pu éviter, en changeant la loi pour mieux protéger les mineurs.

Le texte que j'ai proposé au parlement et qui fait, désormais, force de loi, complète ainsi le code du sport dans un but de prévention renforcée et d'amélioration du contrôle de l'honorabilité des adultes encadrants des mineurs, en donnant aux clubs, aux fédérations et aux responsables de ces structures, des outils clairs pour sécuriser et protéger la pratique sportive.

- ✓ Il porte l'ambition de rendre caduque toute culture de l'omerta en prévoyant une **obligation de signalement** par les dirigeants de clubs et les fédérations sportives agréées à l'autorité administrative, en cas de **comportement à risques pour la santé morale ou physique des sportifs, sous peine d'interdiction de diriger un club sportif et d'une amende de 15 000 euros.**

Sébastien Pla**Sénateur de l'Aude***Membre de la Commission
des Affaires Economiques**Membre de la Délégation aux Entreprises**Vice-Président du Groupe d'études Vigne et Vin**Vice-Président du XV Parlementaire*

15 rue de Vaugirard
75291 PARIS cedex 6
s.pla@senat.fr

senateursebastienpla@gmail.com

- ✓ Il permet d'**éloigner définitivement toute personne déjà condamnée pour des infractions sexuelles et violentes du contact des mineurs en milieu sportif.**

A quatre mois des Jeux olympiques, la loi Pla-Abitbol oblige les acteurs du sport à mettre un terme définitif au maintien de prédateurs dans les clubs sportifs.

Ce combat réussi, m'a mobilisé, ainsi que mon équipe parlementaire, durant de longs mois. Et à chaque étape cruciale de son examen devant le parlement, j'ai su pouvoir compter sur le soutien de nombreux élus audois et collègues parlementaires, associations comme personnalités du monde du sport, de la culture et des médias, pour faire avancer cette cause.

Sans cet élan collectif, ce texte n'aurait pu être adopté avec une telle unanimité sur tous les bancs du Sénat et de l'Assemblée Nationale, et aussi rapidement, en première lecture.

Le processus parlementaire est complexe et exigeant. Preuve en est, le fait que très peu de parlementaires audois soient parvenus à faire aboutir une proposition de loi, dans l'histoire de la V^{ème} République. J'ai, pour ces raisons, une pensée très chaleureuse pour le Sénateur honoraire Roland Courteau qui s'est largement prêté à cet exercice difficile, avec le succès que nous connaissons.

Je souhaite aussi souligner que **le Sénat et l'Assemblée Nationale adressent, ensemble, un signal très fort aux victimes en rappelant qu'aucune larme ne devrait couler sur les joues d'un enfant meurtri.**

En promulguant ce texte, le 8 Mars 2024, Jour International des Droits des Femmes, le Président de la République a voulu, à son tour, donner une portée symbolique à ces travaux parlementaires.

Cette première victoire, vous l'avez compris, n'est pas la mienne, c'est celle de toutes les victimes qui ont eu le courage de dénoncer ces crimes odieux, c'est celle que nous portons pour encourager toutes celles qui n'osent pas encore parler, c'est la vôtre et je vous la dédie car, sans vous, tout ce travail parlementaire n'aurait, peut-être, jamais vu le jour.

Je souhaitais partager avec vous cette **réussite collective** et tiens, par la présente, à vous renouveler mes très sincères et chaleureux remerciements pour votre confiance et vos encouragements constants.

Je vous prie de croire, Cher Collègue, en l'assurance de mon fidèle dévouement.

A - He



Sébastien PLA